



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

30/11/2012

Dossier complet le :

30/11/2012

N° d'enregistrement :

F05212 P0062

## 1. Intitulé du projet

Reconstruction d'une serre maraîchère et locaux techniques annexes

## 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Les Serres de Goulaine

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Vincent OLIVON co-gérant

RCS/SIRET 3 3 9 8 0 1 8 3 9 0 0 0 1 2

Forme juridique SCEA

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 36	Construction soumise à permis de construire dont la surface de plancher est inférieur à 40 000 m <sup>2</sup> (39 890m <sup>2</sup> selon la définition de la surface de plancher aux articles L112-1 et R112-2)

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

### 4.1 Nature du projet

Démolition de 39845 m<sup>2</sup> de serres verre maraîchères (construites entre 1966 et 1981) et des locaux techniques puis reconstruction d'une serre de 39890 m<sup>2</sup>, de même type architectural, et des locaux techniques nécessaires à l'exploitation des cultures. Le projet reprendra une implantation très proche de l'existant tout en respectant les limites demandées par le règlement. (CU b en annexe)

#### 4.2 Objectifs du projet

Modernisation du parc de serres de l'exploitation avec pour objectif la réduction de la consommation énergétique, la réduction de la pénibilité au travail et élévation du potentiel économique :

Objectif économie d'énergie : **-30%** par l'installation d'écrans d'isolation thermique, système de déshumidification, stockage Open Buffer, serres plus étanches, ordinateur climatique + performant avec intégration de température... (selon les recommandations du rapport Mauguin "Serres-Energie" et du CTIFL)

Objectif réduction de la pénibilité au travail grâce à la forte diminution de l'encombrement de l'espace de travail par la structure de la serre.

Objection potentiel économique : nouvelle serre plus lumineuse donc plus d'activité photosynthétique des plantes permettant un accroissement de la production légumière.

Autre objectif prévu : inscription de l'exploitation comme site pilote dans le projet national DEPHY ECOPHYO -zéro intrant pesticide.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

1<sup>ère</sup> phase : démolition des serres et les locaux techniques existantes avec un souci de recyclage des matériaux (acier, aluminium, verre, béton)

2<sup>ème</sup> phase : reprofilage du terrain sans mouvement de terrain (ni déblais ni remblais nécessaires) et tranchées techniques temporaires.

3<sup>ème</sup> phase : construction de la nouvelle serre et des locaux techniques (chaufferie et cuve de stockage annexe, irrigation, armoires électriques, stationnement réservé avec zone de manœuvre pour tracteur, engin télescopique et chariots élévateurs,...) en raccordant l'installation aux ouvrages existants : EP, récupération des eaux de drainage d'irrigation...

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le mode de production restera inchangé :

culture de tomates hors sol sous serres chauffée,

avec irrigation en circuit fermé (sans rejet dans le milieu naturel des eaux de drainage d'irrigation qui sont récupérées, grâce à la culture sur gouttière, puis recyclées),

et pratique de la Lutte Biologique Intégrée permettant une forte limitation des produits phytosanitaires (voire aucune utilisation suivant la réalisation de DEPHY ECOPHYTO).

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

Déclaration au titre de la Loi sur l'eau – (Récépissé du 26 octobre 2012)

Etude de l'incidence au titre de "Natura 2000"

Déclaration au titre des ICPE rubrique 2910, en cours

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Terrain	58 500 m <sup>2</sup>
Superficie des constructions	41000 m <sup>2</sup>
Locaux techniques	1086 m <sup>2</sup>
<u>Dont</u> cuve de stockage "Open Buffer" (annexe technique ancrée au sol non "sur tour")	1200 m <sup>3</sup> sur 106 m <sup>2</sup>
Surface de plancher de référence (nu intérieur des façades sans locaux techniques)	39 890 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse

3 rue des vallées  
Chemin du petit havre  
44115 BASSE GOULAIN

Coordonnées géographiques Long. 1° 27' 53" O Lat. 47° 13' 50" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?****4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Serres maraîchères en production, locaux techniques y afférant et voies d'accès.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Basse Goulaine du 17/12/2007  
Règlement applicable à la zone du projet : zone Ai (Agricole)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nantes Métropole a établi une carte des bruits selon l'arrêté du 4 avril 2006. Une partie de l'installation fait partie des zones affectées par : N249 : classe 2 ; D751 : classe 3

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En référence au dossier « Loi sur l'eau » réalisé par le bureau d'étude CALLIGE : « s'agissant d'un terrain aménagé et exploité en l'état depuis plus de 30, il n'est pas possible de chercher à identifier une quelconque zone humide au sens de l'arrêté du 1/10/09 modifiant l'arrêté du 24/06/08, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L 214-7-1 et R 211-108 du Code de l'Environnement. » En outre, « l'Atlas cartographique du SAGE Estuaire de la Loire n'intègre pas le site dans une enveloppe de zone humide. » Le projet n'est pas non plus concerné par la carte des zones humides probables de Loire-Atlantique
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI du 12 mars 2001
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de protection rapproché du champ captant d'eau potable de Basse Goulaine. Arrêté du 9 juillet 2002 (annexé au dossier "Loi sur l'eau") Art 5.1.1 du règlement concernant l'implantation de nouvelles serres : l'installation permet déjà et permettra le recyclage en totalité des eaux d'irrigation.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1) La Loire à 50m, séparée de l'exploitation par la levée de la Divatte 2) Les Marais de Goulaine à 3kms et le canal de Goulaine à 1 km.  <i>Document d'évaluation des incidences du projet en annexe</i>
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de forage ou puits sur le site.  L'alimentation en eau brute pour l'irrigation (12000 m <sup>3</sup> /ha/ an) est et sera assuré par le réseau d'eau dit « des maraîchers » (non potable) géré par l'association syndicale des maraîchers nantais de la Divatte. Cet impact pourra être réduit avec la réutilisation de l'eau de pluie (recommandations du CUB - Nantes Métropole) avec un potentiel de 5000 m <sup>3</sup> /ha/an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est reconstruit sur l'emplacement des serres existantes qui seront démolies.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet correspond au remplacement des structures vieillissantes pour retrouver du potentiel économique, plutôt que d'étendre le site, à proximité, sur des prairies pour compenser.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PLU de la commune de Basse Goulaine indique, en risque technologique, le transport de marchandises dangereuses. Le projet peut être concerné par ce risque extérieur à l'exploitation du fait de son emplacement : axes routiers proches du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'inondation en cas de rupture de la digue de la Divatte. <i>Un audit, en vue de la réduction de la vulnérabilité du site, a été réalisé en 2011 par SOGREAH permettant la prise en compte du risque et des modalités d'évacuation.</i>  Zone de sismicité 3
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Du fait des infrastructures routières proches de classe 2 et 3
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Serres non éclairées</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>CO<sub>2</sub> à partir de la chaufferie</p> <p>Incidence positive du projet : passage de la consommation de gaz naturel de 430 kWh/m<sup>2</sup>/an à 300 kWh/m<sup>2</sup>/an (-30%) ; en outre le CO<sub>2</sub> produit par la combustion du gaz naturel est revalorisable en serre pour une consommation par les plantes soit l'équivalent de 135 kWh/m<sup>2</sup>/an</p> <p>Une chaufferie BOIS est déjà construite sur le site ce qui permettra de valoriser 1000 T/an de copeaux soit 780 T CO<sub>2</sub> d'origine fossile non émis</p> <p><i>Dossier de déclaration ICPE en cours</i></p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eaux pluviales : vers la Loire. Gestion du flux de ruissellement par l'utilisation d'une cuve tampon. (cf. Dossier « loi sur l'eau » déclaration enregistrée sous le n° 44-2012-00205)</p> <p>Eau de drainage d'irrigation : totalement collectées pour être réutilisées (pas de rejets)</p>
	<p>Engendre-t-elle la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets végétaux : 25 tonnes/an compostables</p> <p>DIB : 2 rotations de bennes de 30 m<sup>3</sup>/an</p> <p>Paillages plastiques : enlèvement pour recyclage (<i>collecte et valorisation par la Fédération des Maraîchers Nantais dans le cadre de la filière nationale gérée par ADIVALOR</i>)</p> <p>Substrat de culture : enlèvement par la société Tourbière de France pour recyclage.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'exploitation maraîchère est présente sur le site depuis plusieurs décennies. Le projet assurera la poursuite de l'activité telle qu'elle existe aujourd'hui.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli nous estimons que le projet devrait être dispensé d'une étude d'impact car il vise tout d'abord à revaloriser un espace déjà occupé par des constructions maraîchères par la réutilisation et l'apport de mesures permettant de réduire ou de supprimer des dommages environnementaux :

Le projet correspond à une démolition des serres (construites entre 1966 et 1981) et de locaux techniques puis reconstruction d'une serre et locaux techniques y afférant sur une surface et une implantation très proche de l'existant, ce qui n'entraîne qu'une faible modification du paysage (sur une zone agricole par ailleurs cartographiée par le PADD du PLU de Basse Goulaine en secteur où il convient de "pérenniser l'activité agricole viable qui participe à la gestion du territoire").

Le projet assurera la continuité de l'activité de maraîchage existante tout en intégrant de nouvelles techniques permettant une réduction de la consommation énergétique (techniques validées par le Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes et reprises par le Plan national "Serres-Energie" proposé par Philippe Mauguin en 2006).

En outre l'exploitation s'est dotée d'une chaudière bois (chaufferie déjà construite) qui avec 1000 T de sciurescopeaux valorisés annuellement réduira les émissions de CO<sub>2</sub> issues des énergies fossiles de 780 T/an.

Le projet réintègre l'installation, déjà en place, du recyclage (total) des eaux d'irrigation fertilisantes.

Le projet permettra la poursuite de la stratégie de Protection Biologique Intégrée vers un objectif zéro intrants phytosanitaire (Rappelons que la culture sous serre permet d'éviter le lessivage des sols et l'entraînement des produits phytosanitaires ; évite tout risque de dérive de ces produits lors des pulvérisations, par l'absence de vent ; la gestion climatique contrôlée participe aussi à obtenir des cultures plus saines).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

## 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6 Certificat d'urbanisme b
7 Récépissé de déclaration du dossier "Loi sur l'eau"
8 Evaluation des incidences Natura 2000
9 Rapport Serres-Energie de Philippe Mauguin Pages 8 et 9
10 PADD de Basse Goulaine Pages 5 et 13 – zones agricoles à préserver-

## a. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à BASSE GOULAIN

le, 29/10/2012

Signature

